

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Communiqué de campagne "Faire gagner la gauche à gauche"
No 5

Quand Sarkozy parle des ouvriers, en concret, c'est pour diminuer leur droit de grève...

- Politique - Communiqués "anti-Sarko" -

Date de mise en ligne : lundi 29 janvier 2007

Démocratie & Socialisme

Quand Sarkozy parle des ouvriers, en concret, c'est pour diminuer leur droit de grève et s'inspirer du Cne pour réformer le code du travail...

Xavier Bertrand, son porte parole, vient, ce matin, de reprendre l'antienne contre le droit de grève :

« A celui qui est contre la grève obligatoire imposée par une minorité je propose la démocratie par l'organisation obligatoire d'un vote à bulletin secret dans les 8 jours qui suivront tout déclenchement de mouvement social ». crie Sarkozy à Agen.

Sarkozy veut une France d'après en rupture avec le "modèle social français" pour se rapprocher du "modèle anglo-saxon".

Pour en arriver là, il faut remettre en cause le droit constitutionnel de grève. Déjà le « Tce » (traité constitutionnel européen) s'y essayait. Mais là, ce que veut Nicolas Sarkozy c'est imiter carrément Mme Margaret Thatcher.

Depuis l'ère Thatcher, les lois réglementant le droit de grève sont en Grande Bretagne, parmi les plus restrictives des pays riches en vertu du Trade Union Act de 1984 et des Employment Acts de 1988, 1990 et 1993. Les salariés doivent voter la grève à bulletin secret, informer leur employeur de la date de leur action et en préciser les motifs. La validité de leur vote est limitée à quatre semaines, sauf accord contraire avec l'employeur.

Ce dernier peut demander à la justice de s'opposer à la grève. Si celle-ci est déclarée illégale, l'employeur peut licencier les responsables.

Les raisons d'une grève sont nécessairement liées aux conditions de travail ou aux possibles conflits dans l'entreprise concernée. Les grèves de solidarité avec des salariés d'une autre entreprise et celles qui résultent d'un mot d'ordre général - comme la défense des retraites - sont interdites.

En août 2005, une grève de solidarité à British Airways a valu des amendes à trois délégués syndicaux et 670 grévistes du groupe de restauration aérienne Gate Gourmet ont été licenciés sur le champ en août 2005. Les grèves sont un motif de licenciement. Elles sont devenues fort rares et surviennent lorsque tout est perdu, comme à l'usine General Motors près de Liverpool, juste avant la suppression de 900 emplois. Depuis l'arrivée des travaillistes au pouvoir, en 1997, le Trade Union Congress (TUC) n'a cessé de réclamer l'abolition de ces lois. Tony Blair a refusé. « Les syndicats reviendront à la charge lors de leur congrès annuel, du 11 au 14 septembre, et en novembre, lors du centenaire de l'instauration du droit de grève. Ils n'ont aucune chance d'obtenir raison » dit Le Monde du 1er septembre 2006.

Aux Usa, la grève des transports en commun de New York de 2005 était illégale.

Ainsi, selon les admirateurs du « modèle social anglo-saxon » que sont Sarkozy et Parisot, (et ils n'annoncent qu'une partie de ce à quoi ils aspirent) en reviendra t on vraiment au XIX° siècle, où droits syndicaux et droits de grève seront battus et réprimés.

D'ailleurs voilà cinq ans qu'ils s'efforcent d'entraîner des directions syndicales vers ce piège du renoncement à la grève dans les transports, avec un « service minimum ».

" On ne peut tolérer ces prises d'otages ", " L'utilisateur paie, le service doit lui être rendu ", " C'est une honte pour un service public "... telle est la rengaine des journaux télévisés à chaque grande grève, à travers des « micro-trottoir » convenus.

« Celles et ceux qui défendent si fortement les usagers en cas de grève des transports sont les mêmes qui depuis des années mènent un combat idéologique pour que nous renoncions à cette notion d'usagers, c'est-à-dire de citoyen(ne)s utilisant un service public au profit de celle de " clients ".

La population anglaise n'aurait-elle pas préféré quelques jours sans trains pour cause de grève des cheminot(e)s à un réseau ferré dans un état lamentable, où les correspondances ne sont pas assurées pour cause de concurrence, et avec un niveau de sécurité particulièrement dangereux comme l'ont malheureusement prouvé de nombreux accidents ? » s'interroge à juste titre « l'Alternative libertaire ».

« Pour les usagers des transports, le vrai service minimum existe déjà : celui que la SNCF leur impose quotidiennement. Ce ne sont pas les grèves des cheminots qui sont la cause des tracas quotidiens subis par les usagers mais le démantèlement progressif du service public, la diminution des crédits affectés à la sécurité.

Ce que les usagers des transports refusent c'est l'accumulation des retards, les arrêts injustifiés, les pannes, les agressions. Les usagers des transports veulent en finir avec cette véritable souffrance au quotidien.

C'est en autres pour cette raison qu'ils ont soutenu par procuration les grèves des transports en 1995 ou ce printemps menées par les cheminots qui défendaient l'intérêt général, le service public, la sécurité sociale ou le droit à la retraite.

Tous les sondages, toutes les enquêtes montrent que les Français soutenaient ces grèves. La droite et une grande partie des médias ont depuis longtemps galvaudé une expression : les « usagers pris en otage ».

« Non, quand les cheminots font grève, ils ne prennent pas le public en otage, ils défendent une liberté fondamentale écrite dans notre Constitution : le droit de grève. » plaidait fort justement Noël Mamère le 9 décembre 2003 à l'Assemblée nationale.

Gérard Filoche